

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### LESSIVE LAVANDE

Conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

#### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identification du produit

**Nom du produit :** Lessive Lavande  
**Code produit :** LL  
**Numéro d'enregistrement :** NA  
**Utilisations identifiées :** Lessive destinée au lavage du linge, en lave-linge ou à la main.  
Sans colorant, sans additif et recommandée pour laver les vêtements de toute la famille

##### 1.2. Détails concernant le distributeur ou le fabricant

**Nom / Raison sociale :** SENZA  
**Adresse :** 93 AVENUE DE LA REPUBLIQUE. 92120 MONTROUGE  
France

##### 1.3. Téléphones d'urgence

**Numéros d'appels d'urgence :** ORFILA – 01.45.42.59.59  
SAMU : 15  
POMPIER : 18  
NUMERO D'URGENCE : 112

#### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATIONS DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1907/2006/CE et le règlement CLP 1272/2008, résultat obtenu selon la méthode de classification des mélanges en fonction de l'ETA des constituants.

##### **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'effets connus

##### 2.2. Eléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)** Absence de symbole

## RUBRIQUE 3 : INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

NA

### 3.2. Mélange

Nom du composant	N°CAS	Concentration	Classification CLP 1272/2008	Classification 67/548/CEE
Soude	1310-73-2	<2%	GHS05 Skin Irrit. 1 H314, Corrosive to metals H290	R35
Carbonate de sodium	497-19-8	0,8 – 1%	Eye Irrit. 2, H319	R36
Huile essentielle de lavandin grosso biologique	93455-97-1	<1%	Skin irritation, Category 2 (Skin Irrit. 2, H315). Serious eye damage, Category 1 (Eye Dam. 1, H318). Skin sensitisation, Category 1 (Skin Sens. 1, H317). Hazardous to the aquatic environment - Chronic hazard, Category 2 (Aquatic Chronic 2, H411).	Indisponible

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) :

**Annexe XIV** – Liste des substances soumises à autorisation :

**Annexe XVII** – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux :

Aucun des composants n'est répertorié

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps

en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

### ***Inhalation***

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### ***Contact avec la peau***

En cas de réaction au produit, nettoyer la peau au savon et retirer les vêtements contaminés. Ne pas utiliser des solvants et des diluants. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### ***Ingestion***

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### ***Protection des sauveteurs***

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Classe d'inflammabilité :</b>	Non inflammable
<b>Prévention :</b>	Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer
<b>Moyens d'extinction recommandés :</b>	Donnée non disponible
<b>Moyens d'extinction / contre-indiqués :</b>	Donnée non disponible
<b>Précautions/Équipements</b>	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
<b>Dangers particuliers :</b>	Donnée non disponible

## RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions générales :</b>	Ventiler la pièce. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Être vigilant à un retour de flamme en cas d'incendie.
<b>Précautions individuelles :</b>	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Risque principalement de glissade. Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection individuelle.
<b>Précautions pour l'environnement :</b>	Avertir les autorités en cas de déversement. Stopper la fuite si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la propagation du produit sur les routes et sa pénétration dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface, l'eau potable, et le sol.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Ecooper ou pomper le produit à l'aide d'une pompe pneumatique ou à main. Éponger avec un produit absorbant inerte (sable, argile, agglomérant universel, etc ...).

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation :</b>	Pas de précautions particulières.
<b>Stockage :</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des aliments et boissons.
<b>Emballages :</b>	Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.

Matériaux préconisés : PE, PET ou inox

## **RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>Protection respiratoire :</b>	Non applicable
<b>Protection des mains :</b>	Non applicable
<b>Protection de la peau :</b>	Vêtements de travail adaptés et protecteurs (blouse coton).
<b>Protection des yeux :</b>	Porter des lunettes de protection.
<b>Mesure d'hygiène :</b>	Ne pas manger, ne pas boire ou fumer durant l'utilisation.
<b>Limite d'exposition professionnelle :</b>	Pas de données connues

## **RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

<b>Etat physique à 20 °C :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Blanche avec des reflets nacrés
<b>Odeur :</b>	Odeur de lavande caractéristique
<b>pH :</b>	9,7 – 10,7
<b>Densité (à 20°C) :</b>	1,014
<b>Température d'ébullition :</b>	Non déterminée
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non déterminée
<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>Solubilité :</b>	Soluble dans l'eau

## **RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
<b>Conditions à éviter :</b>	Ne pas exposer au rayonnement du soleil. Ne pas chauffer à flamme nue. Éviter d'exposer à des températures inférieures à 10°C.
<b>Matières à éviter :</b>	Aucune
<b>Produits de décomposition :</b>	Non disponible

## **RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

<b>Mobilité :</b>	Miscible dans l'eau.
<b>Persistance/Biodégradabilité :</b>	Biodégradable
<b>Bio-accumulation :</b>	Aucune donnée connue
<b>Ecotoxicité :</b>	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux souterraines ou de surface

### **RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Pas de mesures particulières.

### **RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non sensible

### **RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

<b>Etiquetage :</b>	Étiquetage de la préparation selon la directive 1999/45/CE du parlement européen et du conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
	Etiquetage selon la directive 1907/2006/CE du 18/12/06 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques.
	Etiquetage selon le règlement CLP 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
<b>Symbole :</b>	Aucun
<b>Compositions/Substances dangereuses :</b>	Aucune
<b>Réglementation :</b>	Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

### **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Fiche élaborée en prenant compte des informations des FDS des substances entrant dans la composition du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elle ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est destinée à décrire notre produit en ce qui concerne les mesures de sécurité éventuelles. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celle pour lesquelles il a été conçu.